



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Lorraine

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2022 - 31/12/2022
<b>Version</b>	2022.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Prêt pour envoi - Région Lorraine
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite du 11/07/2023 au 23/07/2023
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP041
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Lorraine
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	14.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2022)6621
<b>Date de la décision</b>	12/09/2022
<b>Autorité de gestion</b>	Région Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement _ Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	32
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	33
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	33
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	36
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	37
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	37
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	37
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	37
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	40
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	41
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	41
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	44
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	45
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	45
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	48
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	50
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	50
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	50
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	50
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	55

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	57
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	58
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	59
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	60
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	62
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	64
Annexe II .....	65
Documents .....	76

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,32	12,30	2,60
	2014-2021			0,17	6,53	
	2014-2020			0,07	2,69	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022			4,00	3,33	120,00
	2014-2021			3,00	2,50	
	2014-2020			2,00	1,67	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			1 073,00	82,54	1 300,00
	2014-2021			1 073,00	82,54	
	2014-2020			1 073,00	82,54	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61	12,64	
	2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76		
	2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66		
	2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72		
	2014-2018	5,01	39,64				
	2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54		
	2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10		
	2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 400 463,48	150,05	274 330,30	29,39	933 357,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	80 764 325,93	79,84	47 421 544,12	46,88	101 160 987,80
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 369 694,26	92,05	369 144,54	14,34	2 574 351,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	84 534 483,67	80,76	48 065 018,96	45,92	104 668 695,80

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79	10,27
		2014-2021	8,50	82,78	8,50	82,78	
		2014-2020	7,87	76,64	7,87	76,64	
		2014-2019	6,84	66,61	6,84	66,61	
		2014-2018	5,43	52,88	5,43	52,88	
		2014-2017	11,05	107,61	3,95	38,47	
		2014-2016	10,51	102,35	2,61	25,42	
		2014-2015	6,34	61,74	0,70	6,82	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	40 279 748,64	75,54	32 536 456,29	61,01	53 325 527,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	40 279 748,64	75,54	32 536 456,29	61,01	53 325 527,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)		2014-2022					330,00
		2014-2021			207,00	62,73	
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 667 906,54	98,47	7 303 911,48	74,39	9 817 911,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 242 331,67	51,97	4 287 988,80	52,53	8 163 412,54
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	331 987,57	12,36			2 686 542,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	14 242 225,78	68,91	11 591 900,28	56,09	20 667 865,54

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2022					1,75
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)		2014-2022					1,75
		2014-2021			1,30	74,29	
		2014-2020			1,03	58,86	
		2014-2019			0,78	44,57	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	26 141 756,18	50,86	21 819 616,22	42,45	51 404 228,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	26 141 756,18	50,86	21 819 616,22	42,45	51 404 228,00



Domaine prioritaire 3B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2022					0,00
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha )	2014-2022					30,00
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022					0,88
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022					0,88
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2022					0,88
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à	2014-2022			20,58	133,88	15,37

améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			18,47	120,15		
	2014-2020			15,58	101,35		
	2014-2019			15,37	99,98		
	2014-2018						
	2014-2017			6,35	41,31		
	2014-2016						
	2014-2015						
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022			20,83	133,22	15,64	
	2014-2021			18,68	119,47		
	2014-2020			15,74	100,67		
	2014-2019			15,60	99,77		
	2014-2018						
	2014-2017			6,52	41,70		
	2014-2016			0,05	0,32		
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2022			21,42	131,81	16,25	
	2014-2021			19,28	118,64		
	2014-2020			16,35	100,61		
	2014-2019			16,17	99,50		
	2014-2018						
	2014-2017			7,29	44,86		
	2014-2016			4,96	30,52		
2014-2015							
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	50 340 699,96				
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 266 820,54	69,95	4 170 611,57	46,55	8 958 976,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 800 876,40	111,66	940 318,80	58,30	1 612 840,99

M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	84 076 230,14	89,84	72 389 443,67	77,35	93 588 773,45
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	64 511 746,25	101,57	58 871 372,17	92,69	63 515 084,14
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022					26 666,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	297 290 263,23	109,51	241 354 541,59	88,90	271 483 270,31
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	504 286 636,52	114,82	377 726 287,80	86,01	439 185 610,89

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2022					175,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2022					67,14
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			44,86	100,00	44,86
		2014-2021			44,86	100,00	
		2014-2020			44,86	100,00	
		2014-2019			44,86	100,00	
		2014-2018			44,86	100,00	
		2014-2017			44,86	100,00	
		2014-2016			44,86	100,00	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 785,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	25 210 011,88	33,57	11 155 369,32	14,85	75 105 770,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	254 925,49	48,50	1 033 349,24	196,60	525 613,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	25 752 357,15	95,27	22 636 262,03	83,75	27 029 778,92
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	51 314 564,10	49,95	34 915 480,18	33,98	102 738 946,92

## 1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

### Le taux d'engagement :

Les mesures ouvertes au cours de la transition ont été choisies par l'Autorité de Gestion dans la continuité de la programmation 2007-2013 pour maintenir les dynamiques mises en œuvre dans les politiques structurantes et essentielles pour l'agriculture Lorraine en matière de :

- installation et de renouvellement de génération, par l'ouverture de la mesure 0601,
- compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles et forestière lorraines par l'ouverture de la mesure 0401 et 0403
- et dans le respect des objectifs environnementaux par l'ouverture de la mesure 10 et 13.

L'autorité de gestion a également pris en compte dans sa décision les enjeux forts issus du diagnostic pour une meilleure valorisation économique et environnementale des filières de productions agricoles et forestière lorraines. Elle se concentre donc sur les priorités 4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie » et 2- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, plus particulièrement sur ses 3 domaines prioritaires :

- 2A - Faciliter la restructuration des exploitations agricoles connaissant d'importants problèmes structurels, notamment les exploitations agricoles à faible degré de participation au marché, les exploitations orientées vers le marché dans des secteurs particuliers et les exploitations ayant besoin de diversification agricole,
- 2B - Faciliter le renouvellement des générations dans le secteur de l'agriculture,
- 2C Promouvoir une gestion efficace, multifonctionnelle et durable de la Forêt.

L'engagement en 2021 s'élevait à 590,24 M€ des dépenses publiques pour un montant de Feader de 378,73 M€.

Au 31 décembre 2021 le taux global d'engagement de 77,22 % a progressé de façon très importante et s'explique en grande partie par la poursuite de l'engagement des mesures surfaciques (MAEC et Agriculture Biologique) mais aussi par la programmation des mesures HSIIC qui avaient souffert d'un retard de programmation relaté dans les précédents RAMO.

Le bilan des engagements par priorité était le suivant :

Cf tableau 1 "engagements par priorités 2014-2021"

Comme pour les années précédentes, l'engagement de l'année 2022 se concentre sur les priorités 2 et 4 et met en œuvre les mesures très prioritaires pour l'agriculture lorraine qui contribuent également à répondre au contexte de crise que connaissent les agriculteurs. Il s'agit des **dispositifs agricoles prioritaires** qui ont bénéficié d'une programmation régulière depuis 2014 afin de maintenir la dynamique existante sur les territoires. L'objectif recherché est de favoriser les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles (0401) sur le DP 2A, l'installation des jeunes agriculteurs (0601) sur le DP 2B, la mobilisation de la ressource forestière par la réalisation de dessertes et l'équipement des entreprises de travaux forestiers sur le DP 2C, et enfin les aides pour lutter contre la prédation du loup. Les agriculteurs du PDR Lorraine ont

également bénéficié du paiement de l'indemnité compensatoire handicap naturel, des MAEC et de l'agriculture biologique pour répondre à la priorité 4.

L'engagement de l'année 2022 traduit également la poursuite de l'engagement des mesures en faveur de l'attractivité des territoires (Mesures 7.4, 7.5 et Leader) au titre de la priorité 6. L'engagement 2022 se formalise également par la programmation des mesures HSIHC bénéficiant de FEADER relance suite à la modification du PDR dans sa version 13 validé en juillet 2021. Cette programmation du Feader relance bénéficie en particulier à la mesure 4.2A IAA, la mesure 7.4D en faveur des territoires et la mesure 8.6A pour les investissements des entreprises de travaux forestiers.

- La programmation de l'année 2022 se poursuit avec la dynamique pour les mesures SIGC et HSIHC. Après 2 premières années de programmation plutôt modestes, l'année 2017 marqua le déclenchement d'une programmation Feader importante, surtout via les mesures surfaciques. C'est à partir de 2018 que l'AG a véritablement enclenché sa progression forte et continue aussi bien sur le SIGC que le HSIHC, et cette dynamique s'est poursuivie depuis, sur les 4 exercices dans le même ton. ( Cf graphes annexes ).
- Au 31 décembre 2022, le taux d'engagement global pour le PDR Lorraine totalise un taux de 89,79 % pour un montant de dépenses publiques de 672,40 M€ et un montant de Feader de 436,40 M€. Il s'inscrit dans la continuité de la progression observée depuis quelques années, ce qui confirme la dynamique positive de programmation qui s'est installée sur le territoire du PDR Lorraine.

Cette progression des engagements en 2022 s'explique notamment par :

Une poursuite de la programmation des mesures surfaciques :

- Les MAEC campagne 2021 : la programmation progresse de 13,21 % avec un engagement annuel de 7 M€ essentiellement liés au renouvellement de contrat.
- L'Agriculture Biologique : 0,5 M€ ont été engagés, la programmation évolue de 3 %,
- L'ICHN: elle croît de 16,5 % avec un engagement annuel de 28,4 M€.
- Une poursuite des investissements, notamment dans les exploitations agricoles : en effet la mesure 4 qui concentre la majorité du soutien en faveur des investissements pour l'économie agricole et forestière Lorraine progresse de 14 % avec un montant de Feader engagé de 7,9 M€ en 2022.
- L'installation des Jeunes Agriculteurs se poursuit entre 2021 et 2022 avec une progression de 33% . Elle totalise un engagement de 5,17 M€.

Pour l'installation des jeunes Agriculteurs, elle est globalement stable en nombre de dossiers pour l'année 2022 avec un total de 176 dossiers pour un montant total FEADER de 5,17 € contre 189 dossiers pour un montant total de 5,48 M €.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de l'instruction des contrôles de fin de plan d'entreprise (PE) et la mise en paiement des dossiers (acomptes et soldes).

La mesure Prédation a connu une augmentation générale du nombre de dossiers déposés et engagés depuis 2015, les années 2020 et 2021 sont marquées par une baisse du nombre total de dossiers déposés. Cette baisse qui se poursuit en 2022 est notamment liée à la modification des cercles et à l'instauration, dans les dernières instructions techniques, de plafonds pluriannuels pour les investissements. Ainsi 39 dossiers ont été déposés entre le 01/01/2022 et le 31/06/2022 pour un montant total de FEADER de 133 376 € pour les 4 départements : Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges.



Les industries agro-alimentaires transforment globalement les 2/3 de la matière première agricole. Leurs débouchés conditionnent ceux des agriculteurs. Il est donc indispensable de renforcer l'efficacité des secteurs de la transformation par un soutien financier aux projets des entreprises des secteurs concernés, notamment les filières lait, viande et céréales. Le PDR Lorraine y permet de concourir à cet objectif par le biais du dispositif 4.2A : Investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles dans les Industries Agro-Alimentaires (IAA)

Il vise ainsi l'amélioration de la pérennité et la capacité d'innovation des IAA. Le ciblage d'entreprises de taille modeste, ancrées dans le milieu rural agricole, permet de créer et/ou pérenniser des emplois, créer de la valeur ajoutée localement, permet de diversifier et élargir les marchés. Il cible notamment les projets de modernisation et de développement des entreprises par la valorisation des productions régionales.

Les dossiers sont déposés au fil de l'eau depuis 2017.

Suite à la crise sanitaire, un plan Feader Relance a été mis en place et une enveloppe financière a été allouée pour les Industries Agro-Alimentaires. En 2022, ce sont 7, 03 M€ qui ont été engagés comme suit :

- 9 dossiers ont été programmés et engagés pour un montant FEADER de 1 053 381 € sur l'enveloppe Feader Socle.

Le département des Vosges compte à lui seul 4 dossiers, la Meurthe-et-Moselle 3 dossiers, 1 dossier en Meuse et 1 en Moselle.

- 16 dossiers ont été programmés et engagés sur l'enveloppe Feader Relance pour un montant FEADER de 5 982 852 €.

Les projets se situent principalement en Meurthe-et-Moselle (7 dossiers) et on en compte 3 en Meuse, 5 en Moselle et 1 sur le département des Vosges.

Il est observé que les entreprises brassicoles ont été les plus nombreuses à déposer un dossier, suivies ensuite par les entreprises de filières lait, céréales, viande et enfin maraichage. Ces opérations prévoient la création de 80 emplois sur le territoire lorrain.

5 entreprises sont adhérentes à la démarche « La Lorraine Notre Signature » et 8 entreprises développent leur activité en transformant des produits issus de l'agriculture biologique.

Le PDR lorraine oeuvre également à la valorisation des produits agricoles en favorisant les investissements dans les exploitations agricoles par l'intermédiaire de son dispositif 4.2 B : Investissements matériels dans la transformation des produits fermiers.

Il s'intègre dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) et à soutenir les agriculteurs qui investissent dans le cadre du développement ou de la création d'atelier de transformation de produits de la ferme. Il doit permettre :

- de favoriser ainsi le développement de modèles d'exploitation alternatifs et compétitifs,
- d'inciter au développement de projets qui permettent aux exploitations d'être plus robustes et résilientes face aux aléas exogènes climatiques ou économiques,

- de renforcer l'adéquation entre les attentes de la société et la production agricole en permettant aux exploitations d'adapter leur offre au marché.

Les dossiers sont déposés par appel à projets. En 2022, il y a eu une seule période de dépôt des dossiers, à savoir du 15 février 2022 au 31 mai 2022 avec possibilité pour les jeunes agriculteurs de déposer leur dossier jusqu'au 1er août 2022 :

14 dossiers ont été retenus en 2022, programmés et engagés pour un montant FEADER de 139 776,43 € répartis :

- 3 dossiers en Meurthe-et-Moselle,
- 7 dossiers en Meuse,
- 2 dossiers en Moselle,
- 2 dossiers vosgiens.

De taille plus modeste que pour le dispositif 4.2 A, les projets sont répartis :

- 4 relèvent de la filière bovins/lait,
- 1 de l'aviculture,
- 3 meunerie,
- 2 caprins lait,
- 3 filière porcine,
- 1 filière oléagineux

Le soutien pour les mesures forestières se prolonge essentiellement sur les mesures 4.3 pour la desserte forestière et les investissements des ETF.

Le premier dispositif vise les travaux sur la voirie interne aux massifs forestiers et, en complément sous certaines conditions (notamment lorsque le massif ne dispose pas d'un accès direct à une voie de circulation) des travaux sur les chemins ruraux d'accès direct aux massifs.

Un appel à projets a été lancé en 2022, du 6 décembre 2021 au 28 avril 2022 et 16 dossiers ont été programmés en 2022 pour près de 430 000€ de FEADER. La programmation est inférieure à la moyenne annuelle de la programmation (environ 535 000 €).

Les raisons qui pourraient expliquer cette « faible » programmation sont multifactorielles :

- Les capacités d'investissement ont largement été entamées par la crise du coronavirus ;
- Les communes forestières connaissent une crise sanitaire majeure avec la crise « scolytes ». Confrontés à la sécheresse et à un climat doux, les arbres sont colonisés par des scolytes, insectes qui

ravagent les résineux (épicéas), lesquels finissent par mourir.

Les projets de l'année 2022 sont bien répartis sur les 4 départements lorrains : 4 opérations sont localisées dans le département de la Meurthe-et-Moselle, 5 en Meuse, 3 en Moselle et 4 dans les Vosges.

La surface desservie par ces travaux de desserte est de 1 660 ha, ce qui va permettre de mobiliser environ 51 900 m<sup>3</sup> de bois sur 5 ans.

Le second dispositif vise à l'équipement des Entreprises de travaux forestiers pour développer leur compétitivité dans le respect de l'environnement tout en favorisant les conditions de travail et la sécurité. 4 périodes d'appels à projets ont été ouvertes en 2022 :

- 2 sur l'appel à projets 2021- 2022 :

o du 01/10/2021 au 15/02/2022 : 14 dossiers programmés

o du 01/03/2022 au 30/06/2022 : 10 dossiers programmés

- 2 sur l'appel à projets 2022-2023 :

o du 01/07/2022 au 31/08/2022 : 1 dossier programmé

o du 01/09/2022 au 31/10/2022 : 5 dossiers programmés, soit 30 dossiers programmés en 2022 pour un total de 3 364 582.27€ de FEADER Relance.

La majorité des projets est située Vosges et les investissements portent essentiellement sur des matériels de récolte et à la marge sur des matériels de travaux sylvicoles.

Un troisième dispositif forestier pour le soutien du potentiel productif des peuplements forestiers consolide les 2 précédentes mesures. Il vise à renforcer la valeur économique des peuplements existants afin d'être en mesure d'approvisionner les filières de transformation du bois d'œuvre en qualité et en quantité sur moyen et long terme. L'ouverture du plan de relance Etat pour engager le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique, a incité les propriétaires forestiers à solliciter des aides nationales pour investir dans leurs forêts. La principale raison est un taux d'aide beaucoup plus favorable que celui du TO 8.6B (80% pour la reconstitution des forêts déperissantes contre 40% au FEADER). Comme pour l'année 2021, la décision de l'AG a été prise de ne pas ouvrir ce dispositif en 2022.

Le quatrième dispositif qui a pour objectif de favoriser les actions d'animation pour une mobilisation durable du bois et de stimuler l'innovation vient compléter les aides FEADER en faveur de la ressource forestière lorraine . Le dispositif 16.7B: Stratégies locales de développement forestière complète donc cette offre. Dans un contexte local qui cumule diversité d'acteurs, haut niveau d'interdépendance entre les secteurs d'activités, et fort cloisonnement, l'objectif de la mesure est de stimuler l'innovation en favorisant l'émergence et l'inscription dans la durée d'actions concertées et collectives. Conformément aux besoins recensés, cette opération est mobilisée pour soutenir des actions d'animation et d'accompagnement pour une mobilisation durable et groupée de la ressource bois. Une demande de paiement de la phase 2 de ce projet a été payée en 2022 pour un montant de 352 102.59€ de FEADER. Le dossier de la phase 3 de ces actions d'animation a été programmée en novembre 2022, pour un montant de 519 314.20€ de FEADER. Ces projets, associent les Chambres d'agriculture 54, 55, 57, 88, la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est et le Centre régional de la propriété forestière du Grand Est. Ce dernier est, par ailleurs, le chef de file de ces

projets.

Ils visent à mener des actions d'animation et d'accompagnement auprès des propriétaires forestiers privés ayant pour objet de mobiliser durablement la ressource bois notamment dans un contexte de crises sanitaires et climatique, de favoriser les dynamiques collectives et le partenariat avec les opérateurs économiques. Il mobilise les personnels du CRPF qui interviennent dans des secteurs territorialisés d'intervention inscrits dans les 4 départements lorrains.

Les actions d'animation et d'accompagnement envisagées, nécessaires à la dynamisation des forêts privées insuffisamment gérées sur les secteurs territorialisés (très généralement des petites propriétés), permettent :

- d'améliorer la mobilisation durable et regroupée de la ressource forestière dans un contexte de crises sanitaires,
- d'améliorer la structuration du foncier forestier,
- d'améliorer le réseau de dessertes forestières,
- de dynamiser la sylviculture,
- d'accroître l'entretien et le renouvellement des peuplements forestiers,
- d'accentuer le nombre de documents de gestion durable,
- d'accompagner les propriétaires

S'agissant de la mesure 7 en faveur des services de base à la population et à la rénovation des Villages, aucun dossier n' a été inscrit en CRP en raison de la très forte mobilisation des services régionaux pour le traitement des dossiers de la M7relance.

En effet, l'attractivité des territoires bénéficie essentiellement par de la programmation de dossiers relance. Ce TO s'inscrit dans la sous-mesure 7.4. prévue par l'article 20.1.d du règlement UE 1305/2013 qui couvre en particulier les investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement, des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées. Il a connu un vif succès puisque près de 600 dossiers demandes d'aides ont été déposés par les collectivités territoriales, et les associations de Grand Est. Le PDR totalise environ 300 demandes d'aide dont 105 ont été programmés à fin avril 2023. Elles mobilisent un montant de le FEADER de 2,8M€ de relance et de 2,6 M€ de socle.

La priorité 6 en faveur de l'attractivité des territoires, a fait l'objet d'une attention accrue de la part de l'Autorité de Gestion en concentrant ses efforts sur la mise en œuvre de LEADER pour maintenir les dynamiques locales actives. L'abondement de l'enveloppe des GAL en 2021 basé sur la volonté de maintenir l'ingénierie territoriale dédiée à LEADER afin de conforter la dynamique existante dans un contexte de transition concoure à ce maintien. Elle a poursuivi l'accompagnement nécessaire auprès des GALS (formation, Foire aux questions...) et mis en œuvre depuis 2018, un suivi fin régulier sous forme de rencontre bilatérale avec les GAL. Le PDR Lorraine conserve une très bonne dynamique en terme de taux d'engagement et de paiement. Ils sont respectivement de 76 % et 51 % en intégrant l'abondement.

Au 31/12/2022, 820 opérations sur la sous-mesure 19.2 sont engagées dont environ 100 instruits par

l'Autorité de gestion.

La mise en œuvre de LEADER repose sur 21 ETP au niveau des GAL et 1,4 ETP au niveau de l'Autorité de gestion.

12,9 M€ de Feader ont été engagés, l'an passé ce total était de 11,7 M€. Cette évolution souligne l'engagement poursuivi des territoires pour mobiliser pleinement le Feader afin de valoriser les projets d'investissement concourant au dynamisme local voulu par LEADER.

en dépit de de l'impact du confinement lié à la pandémie du COVID 19 sur le fonctionnement des structures porteuses des GALs et de l'autorité de région, 124 opérations ont été programmées en 2021, ce qui traduit sensiblement la même dynamique de programmation que l'année 2020.

L'impact de LEADER se portent toujours dans le domaine du développement touristique, du soutien aux circuits courts et de la diversification des produits agricoles, la valorisation et à la préservation du patrimoine naturel et culture, le développement des usages numériques ainsi que le développement de l'économie circulaire.

Enfin s'agissant des mesures transversales d'accompagnement des projets d'investissement ou des changements de pratiques, la mesure 1 en faveur de la formation a bénéficié d'un nouvel appel à projet pour répondre aux besoins de formation pendant la période de transition entre les RDR 3 et 4. 2 dossiers ont ainsi été déposés et 169 422 € engagés. Un autre appel à projet a également été ouvert en 2023 pour finaliser la transition vers le RD4, 2 dossiers y ont été déposé pour 2 526 652 € programmés.

Il a été lancée au début de l'automne 2021 pour les années 2021 et 2022 et 2 demandes d'aide ont été réceptionnées par l'autorité de gestion.

A ce titre également, les mesures 16.1 et 16.2 en faveur du Projet Européen à l'Innovation ont été programmées. Le PDR Lorraine comptabilisait 4 projets pour un montant de Feader de 0,7M € en 2021. Il en compte désormais 5 à la fin de l'année 2022 pour un montant de 1,2M€.

Les engagements par mesure et par priorité de la période 2014-2022 se présentent comme ceci

cf. tableau 2 "engagements par priorité 2014-2022"

A l'issue de la huitième année de programmation Feader 2014-2022, cet engagement évolue de façon importante, mais les efforts à fournir restent à poursuivre pour mobiliser la somme de Feader toujours à engager (combien ?).

L'évolution très positive de l'engagement du Feader au cours de l'année 2021 se poursuit et la programmation du début d'année 2022 s'inscrit dans cette tendance observée en 2021. . Comme pour les années précédentes, elle se concentre sur les priorités en faveur de la Compétitivité des exploitations agricoles et forestières (P2) et celles de l'environnement (P4).

La répartition par Priorité peut se présenter comme suit :

cf. tableau 3 "engagements prévisionnels par priorités au 30 mai 2022".

Dans leur majorité, les mesures mobilisées et programmées agissent principalement sur la priorité 2 en faveur de la dynamisation de l'économie agricole et forestière et la priorité 4 pour une meilleure prise en compte de l'agroenvironnement. Elles ont également des effets à titre secondaire en particulier sur la priorité

5 « Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

En effet, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergie renouvelable figurant dans les opérations d'investissements dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires prévues par la mesure 4 et l'autonomie énergétique des exploitations favorisée par les MAEC (mesure 10) contribuent à répondre aux objectifs du DP 5B « Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire ». La mesure 8 contribue à titre secondaire à la priorité 5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économies » en favorisant la valorisation des externalités liées au développement de la biomasse forestière.

Le DP 5D « Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture » est également impacté par la programmation des mesures 4,10 et 11. La mesure 10 (MAEC) contribue à ce domaine prioritaire en encourageant le non-retournement des prairies favorisant la conservation de l'azote dans le sol.

En privilégiant des techniques alternatives de production, la mesure 11 (Agriculture biologique) réduira les émissions de gaz à effet de serre lorsque les difficultés liées à leur programmation auront été levées.

La mesure 4 privilégie les investissements qui garantissent la prise en compte de l'environnement dans la production agricole avec notamment l'utilisation d'un matériel plus performant et la gestion des effluents d'élevage.

*La mesure 4 favorisant la réalisation de travaux au sein des exploitations agricoles permettant de limiter leur consommation énergétique ou l'acquisition de matériel permettant de limiter l'empreinte carbone. La mesure 8 en encourageant la réalisation de travaux sylvicoles en faveur de l'adaptation des peuplements au changement climatique, et la mesure 11 (Agriculture biologique) en privilégiant le maintien des prairies contribuent au domaine prioritaire 5E « Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ». La mesure 16 soutient des opérations de partenariats, d'accompagnement et de mise en réseau en lien avec ces thématiques.*

Sur un plan plus qualitatif, la poursuite de la dynamique d'engagement est aussi le résultat de l'adaptation Pôle Feader du site de Metz, de ses effectifs, de leurs compétences acquises et de la forte mobilisation pour mettre en œuvre la programmation 201-2022. En effet, le nombre des agents stabilisé depuis 2019 et leurs compétences confèrent une meilleure réactivité de l'AG. et la capacité de répondre aux objectifs et de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne.

L'organisation déployée conséquente à l'embauche des 4 chargés de mission mise en place depuis la fin de l'année 2018 permet à l'AG de bénéficier d'une capacité lui permettant de prendre en charge l'animation de mesures stratégiques, de fiabiliser le suivi et l'anticipation de la programmation

Le PDR Lorraine dispose également d'une chargée de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partage avec le PDR de Champagne Ardenne.

Depuis juin 2018, les compétences et les connaissances reconnues d'un technicien spécialisé garantissent à l'Autorité de Gestion mise à jour de l'instrumentation (achevée)essentielle à la programmation et au paiement des aides Feader . Le technicien apporte son expertise aux services instructeurs et prend également en charge les dysfonctionnements de l'instrumentation avec beaucoup de réactivité dans

l'objectif de ne pas retarder le paiement des dossiers.

La gouvernance, l'animation et le suivi des mesures instruites par les DDT sont aussi des facteurs déterminants de la programmation des aides et des paiements. L'AG poursuit donc des réunions de reporting et de coordination des services de la DRAAF – DDT – ASP.

Des réunions de travail avec les Directions Départementales des Territoires, institutionnalisées à rythme mensuel dans l'objectif d'assurer une bonne mise en œuvre de la Programmation 2014-2022, se poursuivent. Elles s'accroissent et renforcent les échanges entre les DDT (SI) et l'Autorité de Gestion pour garantir un cycle de vie des dossiers en conformité avec les règles européennes (instruction, paiement, contrôle). En associant la DRAAF et l'ASP, la coordination du fonctionnement des services est renforcée, les priorités sont partagées et les pratiques sont mutualisées.

Ces réunions sont également l'occasion pour elles de faire part des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'instruction et de trouver des solutions. Elles permettent ainsi à l'AG de prendre connaissance des difficultés et d'apporter les réponses nécessaires au sujet de .

- l'instrumentation ;
- l'instruction des dossiers HSI/C;
- et des aides SIGC,

- 

Elles sont complétées par d'autres réunions thématiques comme c'est le cas pour le PCAEA, les aides aux mesures forestières et Leader, pour une meilleure coordination entre l'AG et ses services instructeurs.

Dans ce même objectif, une gouvernance spéciale a été mise en œuvre en 2018 pour gérer le rattrapage des dossiers du PCAEA. Cette gouvernance a permis d'accompagner les DDT dans leur questionnement et dans le traitement des dossiers. Elle réunit les services de l'AG, de la DRAAF et des DDT ainsi que ceux de l'ASP et a permis de résorber totalement les paiements en retard et de maintenir un flux de traitement intéressant des aides Feader. Elles coordonnent désormais le déroulement des appels à projets PCAEA à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour conclure, la dynamique d'engagement de la programmation est bien effective et se poursuit au 1er trimestre 2023. Au 30 mai 2023, le taux d'engagement a légèrement augmenté en passant de 89,79 % à 91,69 % . Elle s'explique par la continuité dans les engagements des mesures prioritaires (M4,M6). Cette progression s'explique aussi par la transformation de la volonté des acteurs ruraux d'améliorer la qualité de leur territoire par la mobilisation des mesures 7 et Leader.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. L'AG a également participé activement au Groupe de Travail Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019. En 2021, L'AG a continué de travailler avec ce groupe de travail, et un nouveau module va être lancé sur les règles de calcul niveau confirmé.

## **2.Le taux de paiement :**

Le Ramo 2022 est construit sur la base des opérations qui ont été engagées depuis le début de l'année 2014 jusqu'à la fin de l'année 2022. A maquette constante, le taux de paiement continue de progresser puisqu'il passe de fin 2020 à 75,57 % à plus de 90 % en 2021. Comme pour les engagements, l'augmentation de la maquette de FEADER entraîne mécaniquement une chute du taux de paiement. Il totalise désormais un taux de 75,4 % et un montant de Feader payé de 366,5 M€ pour une dépense publique de 521,8 M€ au 31 décembre 2022. Il prend en compte tous les paiements ayant eu lieu au cours de la période en question. Il progresse de 24,78% en une année.

- 
- **Pour la priorité 4** : Elle concentre en particulier les mesures surfaciques du Cadre National, à savoir la mesure 10 MAEC, mesure 11 pour l'Agriculture Biologique et la mesure 13 ICHN. Le montant de Feader payé totalise 275 M€ avec une dépense publique de 410 M€. Il se décompose respectivement à raison de 47 M€ de Feader pour les MAEC, 23,8 M€ de Feader pour l'Agriculture Biologique et 200,8 M€ de Feader pour l'ICHN, la lutte contre la prédation ne mobilisant que 2,1 M€.
- **Pour la priorité P2** : il s'agit des opérations ayant bénéficié d'un paiement au titre d'un acompte, d'un solde ou les deux. Le montant de Feader s'élève à 60,57 M€ et se décompose comme suit :
  - DP 2A : 2044 dossiers de la mesure 0401 pour 29,68 M€ de Feader payés,
  - DP 2C : 245 dossiers des mesures 0403 et 0806 pour 6 M€ de Feader payés,
  - DP 2B : 1362 dossiers de dotations aux jeunes agriculteurs pour 24 M€ de Feader payés,
- **Pour la priorité P3** : elle concentre les dossiers des mesures 4.2A et 4.2B favorisant les investissements pour la transformation des produits agricoles. 195 dossiers ont bénéficié d'un paiement pour un montant de Feader de 13,1 M€. Elle marque une progression constante et importante depuis deux exercices annuels consécutifs et les mesures de rattrapages prises en 2018.
- **Pour la Priorité P6** : les mesures 7 et 19 comptent 620 dossiers payés, majoritairement des dossiers Leader. Cette priorité a évolué de façon très importante en 2022, de l'ordre de 52%, passant de 8,63 M€ de FEADER à 16,9 M€ et une dépense publique de 23,9 M€. La nette progression amorcée en 2019 s'est donc poursuivie aussi en 2022.

S'agissant des indicateurs cibles, ils peuvent se résumer par domaine prioritaire comme suit :

DP 2A : le nombre d'opérations achevées est de 1546 opérations, ce qui porte le taux de réalisation à 12,21 % de l'indicateur T4.

DP 2B : le taux de réalisation de l'indicateur T5 est actuellement de 10,76 % pour un nombre d'opérations achevées de 1362.

DP 2C : 235 opérations sont achevées et le taux de réalisation est de 71,21 % de l'indicateur spécifique.

DP 6B : 12 GALs ont été sélectionnés sur le territoire du PDR, leur stratégie a été validée et la programmation ayant démarrée, l'indicateur T 21 pourrait être estimé à 100 %.

Un tableau de synthèse de la réalisation des indicateurs cibles se trouve annexé en fin de document.

Au-delà du résultat très positif de la progression du taux de paiement, l'AG a décidé, comme pour les engagements, de maintenir ses efforts pour préparer la fin de gestion de la programmation. Le service dispose d'une équipe de trois personnes à temps plein pour le traitement des IAA afin de continuer la programmation de nouveaux dossiers mais également d'achever le paiement des aides aux IAA. 3 agents



sont affectés au traitement des dossiers de la mesure 7 et de la mesure 19 LEADER pour laquelle la programmation s'accroît.

Depuis 2018, un chargé de mission du Pôle est affecté spécialement au suivi particulier du PCAEA pour répondre aux interrogations des services instructeurs au moment du paiement des dossiers. Cette décision concourt aussi à améliorer la gouvernance spécifique mise en œuvre au cours de cette même année pour accélérer les paiements des dossiers PCAEA d'exploitations agricoles ayant réalisé des investissements conséquents pour améliorer leur compétitivité dans une situation de crise et mettant leur exploitation en difficulté. Enfin, l'autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Comme pour le PCAEA, la mesure 6.1 en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs étant une mesure stratégique du PDR Lorraine, une chargée de mission est affectée depuis la même date à son suivi pour animer la mise en œuvre de la mesure et surtout préparer la réalisation du paiement du solde de la DJA.

Les types d'opération liés à la forêt, 4.3 soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois, 8.6A « aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers », 8.6B « soutien à l'amélioration du potentiel productif des peuplements forestiers » et 16.7B « stratégies locales de développement forestier » continuent d'être exclusivement suivis par une chargée de mission

Le taux de paiement évolue de 75,57 % à 77,82 % avec un montant de Feader payé totalisant 366,5 M€ pour une dépense publique de 551,9 M€, ce qui confirme aussi la bonne dynamique de paiement qui s'est enclenchée depuis désormais deux exercices annuels.

<b>Historique : Engagement Lorraine 2014-2021</b>					
<b>Priorité</b>	<b>DP</b>	<b>Mesures</b>	<b>Nombre de dossiers engagés</b>	<b>FEADER engagé</b>	<b>Dépense publique totale engagements</b>
1	1	Mesure 1	6	593 683,56 €	677 165,68 €
2	2A	Mesure 0401	2466	38 916 178,17 €	61 889 536,71 €
	2B	Mesure 0601	2045	29 585 240,00 €	37 282 680,84 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	274	7 562 500,00 €	12 108 882,13 €
	total		<b>4785</b>	<b>76 063 918,17 €</b>	<b>111 281 099,68 €</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	194	17 539 866,00 €	27 825 162,53 €
4	4	Mesure 10	10409	53 009 061,00 €	81 106 125,00 €
		Mesure 11	3929	31 173 285,00 €	85 334 609,00 €
		Mesure 13	22910	172 367 522,00 €	229 823 362,00 €

		Mesure 0706B	20	1 031 300,93 €	1 637 685,78 €
		Mesure 7.6D	562	2 282 184 €	3 622 516 €
		Mesure 8.5	16	437 132 €	582 842 €
		Mesure 8.6B	52	648 835 €	1 029 896 €
	total		<b>37898</b>	<b>260 949 319,31 €</b>	<b>403 137 036,10 €</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	700	22 403 672,00 €	45 517 260,18 €
		Mesure 1607A	3	396 563,00 €	563 068,02 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	4	780 414,00 €	1 242 755,56 €
			<b>43590</b>	<b>378 727 436,04 €</b>	<b>590 243 547,75 €</b>
				<b>Taux d'engagement FEADER</b>	<b>77,92%</b>

**Tableau 2 Engagement Lorraine 2014-2022 version 31/12/2022**

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure1	8	729 928,41 €	837 202,81 €
2	2A	Mesure 0401	2754	46 447 598,01 €	74 034 124,63 €
	2B	Mesure 0601	2221	34 755 051,00 €	41 128 812,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	299	8 063 509,00 €	12 730 783,67 €
	total		<b>5274</b>	<b>89 266 158,01 €</b>	<b>127 893 720,30 €</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	236	17 936 417,00 €	28 451 563,53 €
4	4	Mesure 10	12036	60 011 719,79 €	92 300 000,00 €
		Mesure 11	4476	31 692 214,22 €	85 650 000,00 €
		Mesure 13	27178	200 809 556,90 €	267 746 075,87 €

		Mesure 0706B	26	1 220 502,22 €	1 938 005,29 €
		Mesure 7.6D	601	2 415 561,07 €	3 834 225,31 €
		Mesure 8.5	22	658 243,55 €	877 658,07 €
		Mesure 8.6B	52	620 794,88 €	985 388,82 €
	total		<b>44391</b>	<b>297 428 592,63 €</b>	<b>453 331 353,36 €</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	896	28 978 466,00 €	58 728 002,75 €
		Mesure 1607	6	878 564,55 €	1 264 077,09 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	5	1 194 313,00 €	1 899 737,69 €
			<b>50816</b>	<b>436 412 439,60 €</b>	<b>672 405 657,53 €</b>
				<b>Taux d'engagement FEADER</b>	<b>89,79%</b>

**Tableau 2bis Engagement Lorraine 2014-2022 version mai 2023**

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers engagés	FEADER engagé	Dépense publique totale engagements
1	1	Mesure 1	8	729 928,41 €	837 202,81 €
2	2A	Mesure 0401	3004	51 490 919,31 €	82 073 688,70 €
	2B	Mesure 0601	2304	37 141 471,00 €	44 111 837,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	299	8 060 950,00 €	12 850 570,68 €
	total		<b>5607</b>	<b>96 693 340,31 €</b>	<b>139 036 096,38 €</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	250	18 585 830,00 €	29 482 377,80 €
4	4	Mesure 10	13752	60 011 719,79 €	92 300 000,00 €
		Mesure 11	4910	31 692 214,22 €	85 650 000,00 €
		Mesure 13	27201	201 072 965,57 €	268 097 287,43 €

		Mesure 0706B	27	1 252 417,14 €	1 987 963,84 €
		Mesure 7.6D	601	2 414 168,13 €	3 832 014,29 €
		Mesure 8.5	23	677 143,55 €	902 858,07 €
		Mesure 8.6B	52	620 794,88 €	985 388,82 €
	total		<b>46566</b>	<b>297 741 423,28 €</b>	<b>453 755 512,45 €</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	941	29 836 557,00 €	90 198 773,31 €
		Mesure 1607	6	878 564,55 €	1 264 077,09 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	5	1 194 313,00 €	1 899 737,69 €
			<b>53383</b>	<b>445 659 956,55 €</b>	<b>716 473 777,53 €</b>
				<b>Taux d'engagement FEADER</b>	<b>91,69%</b>

**Tableau 3 Paiement Lorraine 2014-2022 version 31/12/2022**

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payée
1	1	Mesure1	4	206 000,34 €	274 330,30 €
2	2A	Mesure 0401	2044	29 680 271,15 €	47 415 136,62 €
	2B	Mesure 0601	1256	24 056 998,40 €	30 155 260,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	245	6 838 803,80 €	10 902 219,08 €
	total		<b>3545</b>	<b>60 576 073,35 €</b>	<b>88 472 615,70 €</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	195	13 097 649,38 €	20 789 921,42 €
4	4	Mesure 10	12036	47 716 442,02 €	73 410 000,00 €
		Mesure 11	4476	23 843 363,58 €	64 450 230,00 €
		Mesure 13	27178	200 809 556,90 €	267 746 075,87 €
		Mesure 7.6B	13	405 614,99 €	643 833,39 €

		Mesure 7.6D	536	2 108 474,51 €	3 346 787,09 €
		Mesure 8.5	15	417 018,14 €	556 105,79 €
		Mesure 8.6B	29	242 054,14 €	384 213,01 €
	<b>total</b>		<b>44283</b>	<b>275 542 524,28 €</b>	<b>410 537 245,15 €</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	620	16 893 500,00 €	30 498 762,62 €
		Mesure 1607	3	668 914,70 €	1 033 349,24 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	4	230 211,00 €	369 144,54 €
			<b>48651</b>	<b>366 545 958,35 €</b>	<b>551 975 368,97 €</b>
				<b>Taux de paiement</b>	<b>75,41%</b>

**Tableau 3bis Paiement Lorraine 2014-2022 version mai 2023**

Priorité	DP	Mesures	Nombre de dossiers payés	FEADER payé	Dépense publique totale payée
1	1	Mesure1	5	245 661,63 €	318 398,40 €
2	2A	Mesure 0401	2128	31 391 069,10 €	50 137 096,63 €
	2B	Mesure 0601	1284	24 995 158,40 €	31 327 726,00 €
	2C	Mesure 0403 et 0806A	249	6 931 083,00 €	11 048 694,07 €
	total		<b>3661</b>	<b>63 317 310,50 €</b>	<b>92 513 516,70 €</b>
3	3A	Mesure 0402 A et B	198	13 144 370,00 €	20 864 081,00 €
4	4	Mesure 10	13752	54 643 826,36 €	73 410 000,00 €
		Mesure 11	4910	26 325 783,12 €	64 450 230,00 €
		Mesure 13	27201	201 072 965,57 €	268 097 287,43 €
		Mesure 7.6B	14	428 803,54 €	680 640,62 €
		Mesure 7.6D	537	2 109 260,98 €	3 348 035,46 €

		Mesure 8.5	19	599 508,14 €	799 425,79 €
		Mesure 8.6B	31	257 250,43 €	408 334,11 €
	<b>total</b>		<b>46464</b>	<b>285 437 398,14 €</b>	<b>411 193 953,41 €</b>
6	6B	Mesure 7 et 19	689	17 616 820,00 €	31 614 576,67 €
		Mesure 1607	3	668 914,70 €	1 033 349,24 €
	PEI	Mesure 1601 et 1602	4	230 211,00 €	369 144,54 €
			<b>51017</b>	<b>379 761 560,27 €</b>	<b>556 504 526,18 €</b>
				<b>Taux de paiement</b>	<b>78,13%</b>

Feader Relance Engagé et Payé							
TO	Maquette FEADER relance	Nb dossiers engagés	FEADER engagé	% engagement	Nb dossiers payés	FEADER payé	% paiement
0402A - Relance	7 889 401 €	13	3 618 616 €	46%	8	1 029 695 €	13%
0704D - Relance	10 700 000 €	1	115 072 €	1%			
0806A - Relance	3 641 010 €	13	1 317 520 €	36%	8	689 681 €	19%
M10 - Relance	600 000 €	48	307 817 €	51%	48	307 817 €	51%
M11 - Relance	10 968 500 €	283	4 946 991 €	45%	120	1 235 732 €	11%
<b>Total</b>	<b>33 798 911 €</b>	<b>358</b>	<b>10 306 015 €</b>	<b>30%</b>	<b>184</b>	<b>3 262 925 €</b>	<b>10%</b>

Tableau des indicateurs PDR L					
	Nom de l'indicateur cible	Période	Réalisés	Valeur cible pour 2023	% d'atteinte de la cible
Priorité 1	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021	0,17%	2,60%	6,54%
		2014-2022	0,32%	2,60%	12,30%

	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021	3	120	2,50%	I
		2014-2022	4	120	3,33%	
	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021	21,46%	5000	21,46%	i
		2014-2022	21,46%	5000	21,46%	
Priorité 2	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	10,46%	12,64%	82,75%	I 8 c p é a
		2014-2022	12,21%	12,64%	96,63%	
	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	8,50%	9,48%	102,48%	I à c c i p d r
		2014-2022	10,76%	8,29%	129,71%	
	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération) 2 C	2014-2021	62,73%	330	62,73%	I d p a e
		2014-2022	71,21%	330	71,21%	
Priorité 3	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021	1,30%	1,75%	74,32%	I 8
		2014-2022	1,54%	1,75%	87,84%	
Priorité 4	T9 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (en Ha) (domaine prioritaire 4A)	2014-2021	19,28%	16,25%	119%	I
		2014-2022	21,42%	16,25%	132%	
	T10 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (en Ha) (domaine prioritaire 4B)	2014-2021	18,68%	15,64%	119%	I
		2014-2022	20,83%	15,64%	133%	

	T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (en Ha) (domaine prioritaire 4C)	2014-2021	18,47%	15,37%	120%	I
		2014-2022	20,58%	15,37%	134%	
Priorité 6	T21 : pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020	100%	44,86	100%	I
		2014-2021	100%	44,86	100%	C v e
	T22 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020	5,35%	67,14%	11,95%	E r
		2014-2021	5,35%	67,14%	11,95%	
	T23 : emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021	94	175	53,21%	
		2014-2022	214	175	122,29%	

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.



### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Aucune modification de la section 9 du PDR Feader Lorraine n'a été conduite en 2022.

Depuis la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduites en commun, dont la coordination relève d'une Chargée de mission dédiée rattachée au Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Les activités d'évaluation en 2022 se sont concentrées principalement sur :

- Production du RAMO sur la mise en œuvre du PDR Lorraine sur l'année 2021. RAMO transmis à la Commission le 13 juillet 2022 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi entre le 30 juin et le 11 juillet. Le RAMO a été accepté par la Commission, sans observations, le 2 septembre 2022.
- Poursuite de l'accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL.

L'accompagnement des GAL dans leur démarche d'évaluation a démarré en 2020, s'est poursuivi en 2022, toujours en partenariat avec Citoyens et Territoires.

Afin de lancer les travaux de l'année une réunion plénière de présentation a eu lieu le 3 février 2022.

Cette année a été consacrée à des échanges en sous-groupes, afin de permettre d'aborder les préoccupations spécifiques des GAL selon que leur évaluation était réalisée en interne ou externalisée auprès d'un bureau d'étude.

Cette phase du travail a donné lieu à l'organisation de 6 séances de travail entre mars et juillet 2022.

Le Comité de Pilotage regroupant autour de Citoyen et Territoires, des représentants des GAL et de l'Autorité de Gestion, s'est réuni 2 fois en février et octobre 2022.

Compte tenu de l'accélération du processus de candidatures pour la programmation 23-27, suite à l'adoption du PSN, la finalisation des évaluations a été reportée. Toutefois les premiers travaux ont été fort utiles à la rédaction des actes de candidatures.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les

données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles FEADER METZ) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord, à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

### **Instrumentation OSIRIS :**

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Lorraine 43 outils pour le Fedader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements IAA (TO 0402AR); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704D).

Par ailleurs, 8 outils existants ont été modifiés en 2022 ( à voir avec Thomas).

L'AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

### **Paramétrage de l'outil de gestion ISIS :**

En 2020, ISIS a été paramétré par la DRAAF et l'AG pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne PAC 2021.

### **Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2022 sont :

- Mise en ligne d'une seconde version de l'Atlas des réalisations des PDR en France, avec des cartes actualisées et publié par Educagri éditions en 2022.
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.

### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2022 le GTSE s'est réuni le 24 mars 2022.

Un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO - depuis 2016, est également un lieu d'échanges entre Autorités de Gestion et un lieu de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer, voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autres d'alimenter les RAMO.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	./.
<b>Auteur(s)</b>	Services FEADER et Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO 2022 Lorraine
<b>Résumé</b>	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2022 établit un bilan pour l'année 2022 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Lorraine 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Lorraine.</p>
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/ramo-lorraine-2022-sur-exercice-2021.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/ramo-lorraine-2022-sur-exercice-2021.pdf</a>



## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

### Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL

Les évaluations par les GAL n'étant pas achevées à fin 2022, aucun résultat ne peut encore être présenté.

Il est cependant acté qu'en 2023 un travail de synthèse des évaluations sera réalisé notamment par Citoyen et Territoires. Ce travail portera sur les méthodologies appliquées par les GAL pour la réalisation de leur évaluation, sur les points communs et les spécificités locales, et une présentation synthétique des préconisations issues des évaluations.

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	14/02/2023
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2022 sur l'exécution du Feader en 2021 dans le cadre du RAMO de juin 2022
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/ramo-lorraine-2022-sur-exercice-2021.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/ramo-lorraine-2022-sur-exercice-2021.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	14/02/2023
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2022
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/reume-citoyen-2022-lorraine.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/reume-citoyen-2022-lorraine.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	06/12/2022
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Réunion de ré-examen annuel le 6 décembre 2022
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Visioconférence
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://x">http://x</a>



**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation - Poursuite de la démarche d'accompagnement des GAL dans leur processus d'évaluation
<b>Suivi effectué</b>	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Préparation du pan régional du PSN
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

Le RAMO 2020 met en exergue une progression des taux d'engagement et de réalisation dans une dynamique de sollicitation du FEADER qui atteint son rythme de croisière. L'accroissement du nombre des agents et leur montée en compétences permettent une meilleure réactivité de l'AG en adaptant son organisation. Par cela, l'Autorité de gestion tend vers les objectifs de répondre aux obligations réglementaires européennes en particulier sur les aspects de sa capacité administrative à gérer le fonds délégué par la Commission Européenne. L'Autorité de Gestion maintient la mise en œuvre de plusieurs mesures afin de consolider la mobilisation des fonds européens dédiés au développement rural :

- Renforcer son organisation interne par le passage de 2,5 à 8,6 ETP en 2017, puis 15 ETP en 2018, et 16,6 ETP en 2019. En 2020, le pôle feader comptabilise 15,6 ETP suite au départ d'un ETP qui ne sera pas remplacé. Des ETP viennent compléter l'effectif de l'organisation pour renforcer l'instruction des mesures déléguées aux DDT depuis 2020. Ils totalisent désormais 5 agents pour le soutien à l'instruction des mesures PCAEA et DJA depuis 2021 pour le PDR Lorraine.

- Mobiliser un chargé de mission spécialisé sur la thématique de l'instrumentation pour accélérer les engagements et le paiement du FEADER en se concentrant sur la mise à jour et la production des instruments OSIRIS pour les PDR Champagne Ardenne et Lorraine. Ses compétences et ses connaissances reconnues assure à l'Autorité de Gestion de gagner en réactivité pour ne pas ralentir la dynamique de programmation. A l'exception des mesures ouvertes 5.2 et 8.4 à titre préventif, le PDR Lorraine est totalement instrumenté. Il bénéficie de mises à jour régulière des outils. Par ailleurs, le technicien assure une mission assistance auprès des services instructeurs en cas de difficulté.

- Poursuivre l'animation du PDR en accompagnant davantage les services instructeurs par l'organisation de réunion de coordination ou thématique à rythme plus élevé, et affecter 2 agents au suivi et à l'animation des mesures stratégiques comme le PCAEA et la DJA. Ainsi, 2 chargés de missions ont été recrutés en septembre 2018 et assurent pleinement, depuis janvier 2019, la coordination de ces dispositifs. L'animation du PDR se poursuit par la tenue de réunions de coordination mensuelles entre l'Autorité de Gestion, l'ASP, la DRAAF et les services instructeurs. En terme d'animation opérationnelle de la DJA et du PCAEA, elles ont lieu de manière bi-hebdomadaire. Il existe des réunions de coordination sur les mesures forestières qui ont été mise en place depuis 2018 et élargies à la dimension du Territoire Grand Est depuis 2020. Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Lorraine (maintenance instrumentation OSIRIS, publications diverses y compris : de procédures, de notes techniques d'instruction, animation d'une foire aux questions sur l'éligibilité des projets et/ou des pétitionnaires, point de calendrier des appels à candidatures, etc.) sur les mesures d'investissements (Mesure 04), d'installation (Mesure 06) et les aides surfaciques. Lieux d'échanges privilégiés, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction, stocks de dossiers en retard de traitement...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui est diffusé ensuite à l'ensemble des participants.

Des réunions inter-GAL ont lieu au minimum quatre fois dans l'année, dans le but de bien coordonner l'instruction et le suivi des aides LEADER. Elles sont complétées par un accompagnement accru des GAL par les chargées de mission de l'autorité de gestion. Enfin, des réunions bi-latérales entre le GAL et l'AG sont organisées selon les besoins et de façon plus régulière dans l'objectif de mieux accompagner les GAL pendant la période de fin de programmation.

- Dans cette logique, le Pole FEADER Lorraine disposait jusqu'à mi-juillet 2019 également d'un chargé de mission pour le suivi des mesures SIGC qu'il partageait avec le PDR de Champagne Ardenne, mesures très importantes du PDR. Depuis l'automne 2019, les deux chargés de mission SIGC suivent de manière coordonnée l'animation et la programmation des mesures surfaciques pour les 3 PDRs.
- Mettre en œuvre un suivi financier efficient pour en faire un outil de décision, d'animation et de dialogue avec les services instructeurs. A ce titre, un chargé de mission a également été embauché en septembre 2018 et assure les missions de suivi et de fiabilisation des données pour un meilleur pilotage des mesures et une valorisation du PDR depuis le début de l'année 2019. Le travail de ce chargé de mission permet de consolider les données chiffrées du PDR en travaillant en coordination avec le service pilotage de la DFE. Cette consolidation a permis de se tourner par la suite vers un travail de prospectives pour appréhender la fin de gestion. Les missions permettent aussi de consolider la rédaction des RAMO et les travaux de remaquetage. Ces missions permettent également d'améliorer le suivi de programmation et le passage pour avis des dossiers aux Comités Régionaux de Programmation et in finé d'optimiser la consommation du FEADER 2014-2022.
- Poursuivre la mobilisation des mesures de développement rural non agricole, notamment sur la mesure 7 relative aux services de base dans les zones rurales et d'accompagnement de la programmation LEADER mais aussi avec les mesures 1, 16. Une chargée de mission a fait l'objet d'un recrutement partagé avec le SDR Champagne Ardenne en septembre 2018 pour la mise en œuvre des mesures 1 et du PEI dans ses composantes 16.1 – Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et 16.2 - Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies. Elle a la charge de procéder au engagement des projets pour lesquels les appels à projets ont été réalisé respectivement en 2017 et 2018. Compte tenu de la complexité de la mesure 16 et de la mesure 1, une seconde chargée de mission est partagée entre le PDR CHA et LOR pour la mise en œuvre de la mesure 1. S'agissant des mesures 7.4, 7.5 et 7.6, une chargée de mission est venue en renfort du pôle territoire en charge de la mise en œuvre de ces mesures.
- Le renforcement temporaire du Pole Feader Lorraine : l'AG a pris en compte le déficit de programmation et de paiement des aides FEADER en fin d'année 2017, en particulier sur les mesures de transformation des produits agricoles, l'équipement des entreprises de travaux forestier et les mesures en faveur de l'attractivité des territoires. Une équipe de six personnes à titre temporaire pour une durée maximale de 12 mois a été recrutée et vient renforcer l'équipe du SDR depuis avril 2018. Son travail a permis de résorber le retard de traitement des dossiers d'investissements des Entreprises de Travaux Forestiers et dans une moindre mesure, celui des dossiers de transformation des produits agricoles. Il s'est poursuivi en 2020 par le maintien d'une équipe de 4 personnes jusqu'au mois de septembre, qui auront pour objectif de finaliser le traitement des dossiers en retard, l'un de ces chargés de mission ayant été affecté au traitement des mesures 7.4, 7.5 et 7.6. Les dossiers en retard sont désormais tous traités.

L'Autorité de Gestion met en œuvre depuis 2015 des formations destinées aux services instructeurs, relatives aux règles de gestion du FEADER, pour sécuriser l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement. En 2018, deux sessions de 2 jours chacune ont été proposées aux nouveaux arrivants dans les services, et ont été suivies par 40 participants au total. En outre pour LEADER, deux jours de formation spécifiques dédiés à l'instruction des demandes de paiement ont été proposées aux GAL Lorrains. En 2019, un plan de formation qui permet de recenser les besoins en formation spécifiques au FEADER avait été mis en place. L'AG a également participé activement au GT Formation. Ce GT, organisé au niveau national, avait notamment pour objectif de mettre en place une plateforme de formation en ligne à destination des acteurs du FEADER français. Les premiers modules de formation en ligne sont disponibles depuis fin 2019. En 2020, L'AG a continué de travailler avec ce groupe de travail, et un nouveau module va être lancé sur les règles de calcul niveau confirmé. L'année 2020 a misé sur la continuité avec quelques formations

spécialisées OSIRIS et les instructeurs ont été invités à s'inscrire sur la plate-forme INGENIUM.

Enfin, l'Autorité de gestion maintient, comme elle le fait depuis le second trimestre 2018, son soutien financier au renforcement des équipes des DDT qui instruisent les demandes des paiements du PCAEA pour éviter une reconstitution des stocks de celles-ci.

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de Gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSI GC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. La région Grand Est participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôles", en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MAAF), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP audits et contrôles entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles », également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère. Elles sont complétées également par des guides de procédure et des notices de saisie, en particulier pour la mesure PCAE.

En 2022, l'AG a poursuivi ses travaux liés au dispositif de contrôle interne FEADER, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Audits Externes, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chef(fe)s de service des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Adjointe Déléguée aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage de la Délégation aux fonds européens. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 pôles de développement rural (compétence métier).

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)<sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00	65,03	56,91

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	526 351 853,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		



Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		
--	--	--

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## 4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

### 4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis 2020, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Elles privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Le Réseau Rural est hébergé au sein du service Planification, Gouvernance, Ingénierie et Innovation Territoriales de la Direction de la Cohésion des Territoires.

L'année 2022 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL, les neuf GO-PEI et les quatre projets MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) déclinés en Grand Est.

Le RRGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi tout au long de l'année 2022 avec l'appui de Citoyens et Territoires. Une synthèse de cette démarche sera rédigée en 2023 afin d'en tirer des enseignements. Le Réseau Rural a appuyé l'Autorité de Gestion dans l'élaboration d'une grille de sélection des candidatures LEADER et à l'analyse de celles-ci.

Le Réseau Rural a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI : animation de la plateforme Slack pour des échanges d'informations ; organisation d'un Go Tour sur la race REDYBLACK ainsi que la création d'une petite vidéo de présentation du projet. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'une newsletter dédiée aux ruralités (6/an), diffusion d'information et valorisation des projets MCDR *via* le relais des livrables et l'organisation d'un séminaire de clôture des projets sur la thématique transversale de la coopération.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement

(UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

**OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles** : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

**Actions réalisées en 2022 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Deux journées évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires en visioconférence le 03/02 et 08/07 + COPIL (11/01, 20/10) + rendez-vous thématiques selon la manière dont est menée l'évaluation (en interne / externe / par un stagiaire) ;
- **Des journées thématiques pour la préparation des candidatures LEADER** sur des sujets plébiscités par les GAL : économie circulaire (03/05 – 107 participants), jeunesse en milieu rural (24/05 – 31 participants), tiers-lieux, économie sociale et solidaire, coopération et agriculture biologique (21/06 – 69 participants) ;
- **Formation vidéo** « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone » le 03 mars (5 nouveaux GAL formés) ;

**MAIS AUSSI...**

- **Publications réalisées par le RRGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...
- **Animation d'une table-ronde** « Alimentation durable » lors d'une soirée d'information LEADER à la demande du GAL Brie et Champagne dans le cadre du Mois de l'Europe ;
- **Voyage d'études à Bruxelles** les 01 et 02 décembre avec un Centre Europe Direct et une dizaine de GAL du Grand Est : visite du Parlement et du Comité des Régions, rencontres avec un eurodéputé, la DG Agri et une représentante de la Commission européenne.

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

**Actions réalisées en 2022 :**

## FAITS MARQUANTS :

- **Leader Tour** : quatre LEADER Tour organisés et animés (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL du Pays Barrois (23/06 – 23 participants), le GAL du Pays de Langres (09/07 – 29 participants), le GAL Thur Doller (24/09 – 28 participants) et le GAL Côte des Bar (21/10 – 46 participants) ;
- **Go-Tour** : Go-Tour le 1er juin à Haroué ‘‘Rencontre avec la nouvelle race bovine Redyblack’’ avec présence d’acteurs externes au PEI (11 participants) ;

## MAIS AUSSI...

- Participation à **divers échanges pour faire connaître le RRGE** et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes : échanges avec le référent Grand Est de l’Association des Maires Ruraux de France (06/01) + échanges avec Chemins d’Avenirs, programme d’accompagnement pour la jeunesse rurale (14/01) + échanges avec les réseaux officiels de l’UE en Grand Est (20/01) + entretien avec une étudiante rédigeant un mémoire « L’attractivité territoriale rurale dans le contexte post-crise sanitaire » (08/04) + échanges sur le programme LIFE (12/05) + rencontres internationales de l’économie circulaire à Troyes (19/10)
- **Animation de deux webinaires** ‘‘Service Civique en Milieu Rural’’ (22/03 – 21 participants et 26 vues en replay et 08/11 – 14 participants et 31 vues en replay) mené en partenariat avec la Direction de la Jeunesse, du Sport et de l’Engagement de la Région Grand Est et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (service de l’Etat).

## **OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d’activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l’évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d’exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural**

**Cibles** : toutes les parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l’évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

**Actions réalisées en 2022 :**

## FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions techniques** sur l’Appel à Candidatures LEADER ;
- **Analyse et notation** des 35 candidatures LEADER suite à l’Appel à Candidatures ;
- Poursuite de la démarche d’accompagnement sur l’**évaluation** LEADER avec l’association Citoyens & Territoires. Un tableau de suivi et recensement de l’avancée de chaque GAL complété ;
- **Webinaire** « Ruralités & Tiers-Lieux : faire commun » le 7 avril organisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Familles Rurales et le Réseau des Tiers-Lieux en Grand Est. 70 participants et 131 vues en replay.

**OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d'activité** : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

**Actions réalisées en 2022 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Poursuite de la démarche LoGAL** de mars à octobre : recensement et valorisation des projets LEADER et des territoires GAL. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Quatre GAL visités en 2022 soit 18 vidéos publiées, 1300 vues au total et 13 articles-photos publiés.
- **Alimentation de la chaîne YouTube** du Réseau Rural Grand Est : 24 vidéos mises en ligne en 2022, 3114 vues en 2022 (soit +430% par rapport à 2021), +15 abonnés, 130,7 heures de visionnage (soit +375% par rapport à 2021).

**MAIS AUSSI :**

- **Popularité de la newsletter "Ruralités"** : plus de 500 destinataires inscrits ;
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne hebdomadaire de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE. Fréquentation : 1496 visites (soit +11,4% en 2022 par rapport à 2021) ;
- **Tenue d'un stand** pour la journée de lancement des fonds européens à Strasbourg (12/12) qui a réuni plus de 300 participants ;

**Type d'activité** : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

**Actions réalisées en 2022 :**

## FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions et travaux du Réseau Rural Français :** Assemblée Générale le 09/12 à Paris, réunions des Réseaux Ruraux Régionaux (8 en visio, 1 à Paris le 09/12), contribution au livret « FEADER : 101 regards sur une programmation » ;
- **Organisation d'un séminaire « Femmes, ruralité et Europe »** les 15 et 16 novembre à Andolsheim en partenariat avec le Réseau Rural Européen et le Réseau Rural Français – 100 participants. Dans la continuité de ce séminaire, l'année 2023 verra se concrétiser un cycle de rencontres « La place de la femme en milieu rural » avec plusieurs événements prévus sur l'ensemble du territoire régional.
- **Échanges avec le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux** pour un bilan de l'activité et du fonctionnement du Réseau Rural National ;
- **Organisation d'un séminaire conclusif** des quatre projets MCDR (Appel à Projets du Réseau Rural Français) ayant expérimenté sur le territoire du Grand Est (21/06 – 69 participants).

## MAIS AUSSI...

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** et partage par le Réseau Rural Français sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE ;
- **Distribution** des revues du Réseau Rural Français et de l'European Network for Rural Development auprès de nos partenaires et lors d'événements ;

## **OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX** **ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation)**  
Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

## **Actions réalisées en 2022 :**

## FAITS MARQUANTS :

- Poursuite du travail de **mise en réseau des GO PEI** : partage de publications sur SLACK, participation aux COPIL, recensement des besoins et attentes des GO-PEI ;
- Lancement d'un **livret de communication** sur les résultats des GO (avec focus méthodologie et animation) – sortie prévue en 2023 ;
- **Go-Tour** : organisation d'une visite autour du projet PEI "Redyblack" (11 participants), qui a également fait l'objet d'une réalisation et publication d'une **vidéo de valorisation** du projet (783 vues en 2022) ;

## MAIS AUSSI...

- Partie prenante du **Groupe de Travail PEI** au niveau national ;
- Participation au **Comité de sélection** sur les candidatures de l'Appel à Projets "Projets pilotes" (partenariat multi-acteurs pour la mise au point de systèmes ou prototypes innovants dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et viticole) ;
- Retours sur les travaux de rédaction de la **déclinaison régionale de la fiche PSN-PEI** ;

### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

**1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national ;
- Publication hebdomadaire d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural, de ses activités et du FEADER lors d'événements régionaux, nationaux et européens ;

### **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2022**

En 2022, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site [europe-en-alsace.eu](http://europe-en-alsace.eu) :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2022, le site a enregistré 17 519 visites.

- Ce site a été transféré sur le site unique <https://beeurope.grandest.fr/> depuis décembre 2022. Il

reprend les informations sur la période de programmation 2014-2022.

Les réseaux sociaux de la Délégation :

- **La page Facebook** L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>.
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beeuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est. En 2022, 16 vidéos ont été publiées ou créées.

Toujours dans cette optique, des supports d'information numériques et imprimables ont été produits notamment des modes d'emploi des AAP FEADER.

Durant l'année 2022, l'évènement de lancement des nouveaux programmes à Strasbourg le 12 décembre a permis de proposer des temps d'échanges pratiques en proximité avec les porteurs pour répondre à leurs questions sur les nouveaux dispositifs mais également sur la période de programmation 2014-2022.



## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi



## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,32	12,30	2,60
		2014-2021			0,17	6,53	
		2014-2020			0,07	2,69	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022			4,00	3,33	120,00
		2014-2021			3,00	2,50	
		2014-2020			2,00	1,67	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			1 073,00	82,54	1 300,00
		2014-2021			1 073,00	82,54	
		2014-2020			1 073,00	82,54	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	16,15	127,79	12,21	96,61	12,64
		2014-2021	13,49	106,74	10,46	82,76	
		2014-2020	10,70	84,66	10,70	84,66	
		2014-2019	7,80	61,72	7,80	61,72	
		2014-2018	5,01	39,64			
		2014-2017	7,34	58,08	3,48	27,54	
		2014-2016	3,63	28,72	1,15	9,10	
		2014-2015	3,33	26,35	0,29	2,29	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	84 534 483,67	80,76	48 065 018,96	45,92	104 668 695,80
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 400 463,48	150,05	274 330,30	29,39	933 357,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			274 330,30	28,58	960 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2022			1 073,00	82,54	1 300,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	80 764 325,93	79,84	47 421 544,12	46,88	101 160 987,80
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			166 730 829,90	60,06	277 593 308,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			47 421 544,12	46,88	101 160 987,80
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			2 044,00	127,75	1 600,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 369 694,26	92,05	369 144,54	14,34	2 574 351,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2022	10,76	104,79	10,76	104,79	10,27
		2014-2021	8,50	82,78	8,50	82,78	
		2014-2020	7,87	76,64	7,87	76,64	
		2014-2019	6,84	66,61	6,84	66,61	
		2014-2018	5,43	52,88	5,43	52,88	
		2014-2017	11,05	107,61	3,95	38,47	
		2014-2016	10,51	102,35	2,61	25,42	
		2014-2015	6,34	61,74	0,70	6,82	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	40 279 748,64	75,54	32 536 456,29	61,01	53 325 527,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	40 279 748,64	75,54	32 536 456,29	61,01	53 325 527,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			169 873 558,00	56,62	300 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			32 536 456,29	61,01	53 325 527,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			1 362,00	129,71	1 050,00
M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022					8,00

**Domaine prioritaire 2C+**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Nombre d'opérations d'infrastructures et d'équipements soutenues (nombre d'opération)	2014-2022					330,00
		2014-2021			207,00	62,73	
		2014-2020			172,00	52,12	
		2014-2019			136,00	41,21	
		2014-2018					
		2014-2017			32,00	9,70	
		2014-2016			18,00	5,45	
		2014-2015			67,00	20,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	14 242 225,78	68,91	11 591 900,28	56,09	20 667 865,54
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 667 906,54	98,47	7 303 911,48	74,39	9 817 911,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			11 407 997,12	42,87	26 608 988,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 242 331,67	51,97	4 287 988,80	52,53	8 163 412,54
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			4 287 988,80	52,53	8 163 412,54
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	331 987,57	12,36			2 686 542,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2022					1,75	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'exploitations agricoles soutenues pour des opérations de transformation/commercialisation à la ferme (%)	2014-2022						1,75
		2014-2021				1,30	74,29	
		2014-2020				1,03	58,86	
		2014-2019				0,78	44,57	
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	26 141 756,18	50,86	21 819 616,22	42,45	51 404 228,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	26 141 756,18	50,86	21 819 616,22	42,45	51 404 228,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			120 300 343,40	93,61	128 510 570,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			203,00	109,73	185,00	

Domaine prioritaire 3B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2022					0,00	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles (ha )	2014-2022						30,00
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
2014-2016								
2014-2015								

**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022					0,88	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022						0,88
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2022						0,88
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022				20,58	133,88	15,37
		2014-2021				18,47	120,15	
		2014-2020				15,58	101,35	
		2014-2019				15,37	99,98	
2014-2018								
2014-2017					6,35	41,31		
2014-2016								
2014-2015								
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau	2014-2022				20,83	133,22	15,64	
	2014-2021				18,68	119,47		
	2014-2020				15,74	100,67		
	2014-2019				15,60	99,77		

	(domaine prioritaire 4B)	2014-2018						
		2014-2017			6,52	41,70		
		2014-2016			0,05	0,32		
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2022				21,42	131,81	16,25
		2014-2021				19,28	118,64	
		2014-2020				16,35	100,61	
		2014-2019				16,17	99,50	
		2014-2018						
		2014-2017				7,29	44,86	
		2014-2016				4,96	30,52	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
<b>P4</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	504 286 636,52	114,82	377 726 287,80	86,01	439 185 610,89	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	50 340 699,96					
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	6 266 820,54	69,95	4 170 611,57	46,55	8 958 976,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 800 876,40	111,66	940 318,80	58,30	1 612 840,99	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			0,00	0,00	1 374 950,00	
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			556 105,79	72,78	764 130,99	
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			16,00	14,29	112,00	
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			179,83	7,82	2 300,00	
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			384 213,01	45,27	848 710,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	84 076 230,14	89,84	72 389 443,67	77,35	93 588 773,45	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			93 316,08	53,93	173 040,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	64 511 746,25	101,57	58 871 372,17	92,69	63 515 084,14	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			44 892,37	87,75	51 160,00	



M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			1 603,85	4,97	32 253,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022					26 666,00
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022					1,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022					1,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	297 290 263,23	109,51	241 354 541,59	88,90	271 483 270,31
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			31 981,06	114,22	28 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			46 748,10	11,40	410 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			308 874,85	514,79	60 000,00

**Domaine prioritaire 6B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2022					175,00	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2022						67,14
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				44,86	100,00	44,86
		2014-2021				44,86	100,00	
		2014-2020				44,86	100,00	
		2014-2019				44,86	100,00	
		2014-2018				44,86	100,00	
		2014-2017				44,86	100,00	
		2014-2016				44,86	100,00	
		2014-2015						
	FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	51 314 564,10	49,95	34 915 480,18	33,98	102 738 946,92	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	97 269,58	125,05	90 499,59	116,35	77 785,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			571 209,65	293,74	194 463,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	25 210 011,88	33,57	11 155 369,32	14,85	75 105 770,00	
M07.1 M07.2 M07.4	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	2014-2022			41 806,00	2,64	1 581 455,00	

M07.5	(informatiques ou autres)						
M07.6							
M07.7							
M07.8							
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			27,00	38,57	70,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			2,00	10,00	20,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022					5,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	254 925,49	48,50	1 033 349,24	196,60	525 613,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	25 752 357,15	95,27	22 636 262,03	83,75	27 029 778,92
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2022			1 057 129,00	100,00	1 057 129,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2022			12,00	100,00	12,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			288 873,31	54,17	533 284,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			15 083 085,52	75,12	20 078 864,92
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022					802 196,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			7 264 303,20	129,36	5 615 434,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé Citoyen Lorraine 2023 sur l'année 2022	Résumé à l'intention des citoyens	10-07-2023			423253379	Résumé Citoyen Lorraine 2023 sur l'année 2022		
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP041	Annexe financière (systèmes)	11-04-2023			1977045787	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP041_fr.pdf		

